



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025-003

Séance du 20 février 2025

Le vingt février deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 294 Grande rue 73130 LA CHAMBRE, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Philippe GIRARD, Philippe BOST (arrivé à 19H00), Mathilde SONZOGNI, Romain CUGNET, Martine REFFET, Martine MARTY, Jean-Claude CHAPPELLAZ, José ACEBEDO CANDIL, Philippe OLIVE, Jean-Michel STASIA, Noël LACROIX, Annie BONNIVARD.

Absents excusés : Abdelhamid BELHADDAD, Roberto SAILIS, Martine POLTRON, Charles COSTEL, Isabelle BIETRIX.

Secrétaire de séance : Romain CUGNET

Date de Convocation : 12 février 2025

Membres en exercice : 18

Présents : 13

Votants : 11

VALIDATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ces Conditions Générales de Vente ont pour objet de déterminer les conditions et modalités de fourniture d'Electricité jusqu'au point de livraison du client pour les puissances supérieures à 36 kVA.

Après en avoir délibéré, les membres à l'unanimité approuvent les Conditions Générales de Vente de février 2025 pour les « tarifs jaunes » et « tarifs verts ».

Ces conditions générales sont applicables à compter du 1^{er} février 2025.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Président
Gérard BORDON


SIVU
ARC ENERGIES MAURIENNE
50, Place de la Mairie - 73130 SAINT AVRE
Tel: 04.79.56.29.56 / Fax: 04 79 56 59 55
Email : info@arc-energiesmaurienne.fr
SIRET: 200 090 348 00018
Numéro TVA intra : FR 39 200 090 348